

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant un tableau par
Syckmaus & que Mr. De Liège offre
de céder aux collections de l'Etat

N^o 4290

4290

Mardi 9 juillet 1896

à Monsieur D. Long

avocat à la Cour d'appel
au de l'hôtel de Mousnier 3

§

W
Pour avoir l'honneur de
vous faire connaître que
il est pour vous la inter-
tours de L. C. D. d'acquies-
cer pour la Châtillon
de Mousnier, la "posture
de famille" que vous
avez bien voulu offrir
de vous, pour cette
destination, pour votre
lettre de L. C. —

Cet ouvrage que vous
tenez à la V. de
position pour être
au Palais de B. H.
de Mousnier n° 4

Conti. L'Ami d'un Capier
Milly des
ho
f

8A

Brunelles, le 4 Juillet 1896

Monsieur C. Trideant.

J'ai l'honneur de proposer à
la Commission du Musée l'acquisition
d'un tableau de Dyckmans, peint en
1837 et représentant la famille De Lange.
En ce qui concerne ce tableau, je vous dois vous
signaler que ce tableau a figuré au
Salon de peinture de Gand, sous la dénomi-
nation: "La leçon de Messique".
Dyckmans a reproduit les traits de
ma grand'mère et de ses quatre enfants.
d'un grand père. J. B. D. Lange, dans le
portrait se trouve dans l'ombre, étant à ce
moment aux Indes Néerlandaises en qua-
lité d'inspecteur général des finances.
Les deux seules filles sont mes tantes.

A Monsieur C. Trideant de la Commission
du Musée.

Monsieur de Luge et Madame de Luge.
Cette dernière a épousé plus tard le
marquis de Villeneuve, colonel dell'armée
française, officier de la Légion d'Honneur.
C'est elle qui se trouve au piano. Les
deux jeunes gens sont Gaston de Luge
et Edouard de Luge, tous deux de
leur vivant arrivés à la cour d'appel
de Bruxelles. Mon père, Edouard de
Luge est appuyé au fauteuil. Entre ces
personnes qui figurent dans le portrait
sont actuellement décédées, et seul mon
père a laissé des descendants.

En demandant à la Commission d'ac-
quiesce ce tableau pour le faire entrer
dans les collections dell'Etat, j'obéis
sacramentellement au désir de voir une œuvre
qui rappelle la personnalité des uns
à l'abri des hasards que peuvent entraîner
soit les ventes publiques, soit le caprice
des futurs propriétaires, d'autant plus

que j'en suis sans héritiers directs. Je ne
crois pas trop m'avancer en supposant
craignivement à l'avis de tous ceux qui
l'ont vue, qu'elle ne dépasserait pas
le Musée de Bruxelles, puisqu'elle a été
d'Anvers à l'honneur de précéder une
œuvre du même peintre. Comme ce
n'est nullement une œuvre de haute ou
de spéculation qui me fait agir,
je propose à la Commission en
cas d'avis favorable de m'en donner
la somme représentant ce que le tableau
a coûté à ma famille depuis la date
de sa completion. Je crois pouvoir l'éva-
luer d'après mes renseignements à
environ mille francs, tant pour ce qui
a été payé à l'artiste qu'en frais divers
de réparations, d'encadrement, etc.
J'attends, Monsieur le Président, que
vous voudrez bien me faire connaître la
décision prise, recevez l'assurance

de ma candidature la plus distinguée.

Alphonse De Luze
avocat à la cour d'appel.
3, rue de l'Hôtel des Monnaies

